



Partnering with The Vaccine Fund

Septembre 2003

Rapport de situation

à
l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI)
et au
Fonds pour les vaccins
par le Gouvernement de

PAYS : BURUNDI

Date de soumission: **SEPTEMBRE 2003**.....

Période considérée: **2002** *(l'information fournie dans ce rapport **DOIT** faire référence à l'année civile précédente)*

(Ne cocher qu'une case) :

- Rapport initial
- X Premier rapport annuel de situation**
- Deuxième rapport annuel de situation
- Troisième rapport annuel de situation
- Quatrième rapport annuel de situation
- Cinquième rapport annuel de situation

Les encadrés ont seulement une valeur indicative. N'hésitez pas à ajouter du texte hors de l'espace prévu.

****Sauf indication contraire, les documents peuvent être communiqués aux partenaires et collaborateurs de GAVI***

Formulaire de Rapport de situation : Table des matières

1. Rapport sur les progrès réalisés au cours de l'année civile précédente

- 1.1 Soutien aux services de vaccination (SSV)
 - 1.1.1 Gestion des fonds SSV
 - 1.1.2 Utilisation du Soutien aux services de vaccination
 - 1.1.3 Contrôle de la qualité des données relatives à la vaccination
- 1.2 Soutien de GAVI/Fonds mondial pour les Vaccins au titre des vaccins nouveaux et sous-utilisés
 - 1.2.1 Réception de vaccins nouveaux et sous-utilisés
 - 1.2.2 Principales activités
 - 1.2.3 Utilisation du soutien financier de GAVI/Fonds mondial pour les Vaccins (100 000 USD) au titre de l'introduction du nouveau vaccin
- 1.3 Sécurité des injections
 - 1.3.1 Réception du soutien au titre de la sécurité des injections
 - 1.3.2 Situation du plan de transition à des injections sûres et une gestion sans risque des déchets pointus et tranchants
 - 1.3.3 Déclaration sur l'utilisation du soutien de GAVI/Fonds mondial pour les vaccins au titre du soutien à la sécurité des injections (s'il a été reçu sous la forme d'une contribution en espèces)

2. Viabilité financière

3. Demande de vaccins nouveaux et sous-utilisés pour l'année... (indiquer année à venir)

- 3.1 Objectifs actualisés en matière de vaccination
- 3.2 Demande confirmée/révisée de nouveau vaccin (à communiquer à la Division des approvisionnements de l'UNICEF) pour l'année...
- 3.3 Demande confirmée/révisée de soutien au titre de la sécurité des injections pour l'année...

4. Rapport sur les progrès accomplis depuis le dernier Rapport de situation, sur la base des indicateurs choisis par votre pays dans la demande de soutien à GAVI/FV

5. Points à vérifier

6. Commentaires

7. Signatures

1. Rapport sur les progrès réalisés au cours de l'année civile précédente

Le rapport doit être établi pour chaque type de soutien reçu de GAVI/ Fonds mondial pour les Vaccins.

1.1 Soutien aux services de vaccination (SSV)

1.1.1 Gestions des fonds SSV

—▶ Veuillez décrire le mécanisme de gestion des fonds SSV, y compris le rôle du Comité de coordination interagences (CCI).

Veuillez faire rapport sur tout problème rencontré dans l'utilisation de ces fonds, par exemple une mise à disposition tardive pour la réalisation du programme.

Les fonds sont versés sur le compte du PEV ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB).

Les fonds sont gérés conjointement par le Ministère de la Santé Publique et le Ministère des Finances. Les Cogestionnaires sont : Le Directeur du PEV et le Directeur de la Comptabilité.

Les fonds sont sortis sur demande du Directeur du PEV munie des sous-couvert du Directeur des Services et Programmes de Santé et du Directeur Général de la Santé Publique et sur autorisation du Ministre de la Santé Publique. Avant la sortie de fonds, un plan d'utilisation a été soumis à l'approbation du Comité Technique du PEV et du Comité de Coordination Inter-agences (CCIA). Seules les rubriques retenues par ces comités sont suivies. Un rapport d'utilisation de ces fonds est également soumis à ces comités avant d'être transmis aux Ministres concernés.

Dans cette gestion, le rôle du Comité de Coordination Inter-Agences est primordial. Toute activité jugée inutile n'est pas financée. La réunion du CCIA est préparée par celle de la Commission chargée des questions du PEV. Ces 2 comités doivent approuver l'utilisation de ces fonds avant toute introduction de demande de sortie des fonds. Le cogestionnaire du Ministère des Finances doit vérifier que les activités pour lesquelles la sortie des fonds est demandée correspondent à celles qui ont été approuvées par le CCIA..

Les problèmes rencontrés :- *les fonds sont arrivés dans les délais mais l'utilisation a été tardive à cause des changements à la tête du PEV et à l'organisation d'autres activités telles que les campagnes de la rougeole et la poliomyélite.*

- Les fonds sont arrivés alors que le niveau de district avait un besoin pressant au niveau du charroi. la solution adoptée de faire les réparations a occasionné un dépassement au niveau de cette rubrique à cause des besoins des provinces sanitaires .le problème de logistique est actuellement crucial.

Les demandes de réparation continuent d'arriver malgré les réalisations faites. Il est nécessaire de mettre un accent sur la logistique et les moyens d'approvisionnement surtout en pensant au renouvellement.

1.1.2 Utilisation du Soutien aux services de vaccination

Au cours de l'année écoulée, les principaux secteurs d'activité suivants ont été financés par la contribution de GAVI et /du Fonds pour les vaccins.

Fonds reçus pendant l'année considérée 162.500 \$

Solde (report) de l'année précédente 0

Tableau 1 : Utilisation des fonds pendant l'année civile considérée 2002

Secteur du soutien aux services de vaccination	Montant total en USD	Montant			
		SECTEUR PUBLIC			SECTEUR PRIVÉ & Autre
		Central	Province	District	
Vaccins					
Matériel pour injections					
Personnel	39 743		39 743		
Transports	37 858	10 622	27 236		
Entretien et frais généraux					
Formation					
IEC / mobilisation sociale	6 664		6 664		
Action d'information					
Supervision	30 204	5 348	24 856		
Suivi et évaluation					
Surveillance épidémiologique					
Véhicules	47 990	10 160	37 830		
Équipement chaîne du froid					
Commission bancaire	41	41			
Total :					
Solde pour l'année suivante :	0	26 171	136 329		

N.B. : Pour le Burundi, le District correspond à la Province Sanitaire.

*Si aucune information n'est disponible parce que des aides globales ont été versées, veuillez l'indiquer sous « autres ».

Veillez annexer les comptes rendus de la (des) réunion(s) du CCI où l'attribution des fonds a été examinée.

→ Veillez faire rapport sur les principales activités réalisées pour renforcer la vaccination, ainsi que sur les problèmes qui se sont posés dans la mise en œuvre de votre plan pluriannuel.

- Activités de rattrapage au cours du dernier trimestre.
- Réparation des véhicules des secteurs de santé.
- Réunion de sensibilisation et mobilisation des comités provinciaux de santé.
- Supervision des activités de vaccination de routine et des activités de rattrapage.

1.1.3 Contrôle de la qualité des données relatives à la vaccination (CQD) (S'il a été mis en place dans votre pays)

→ Un plan d'action destiné à améliorer le système d'établissement de rapports sur la base des recommandations découlant du CQD, a-t-il été élaboré ?
Si oui, veuillez annexer le plan.

OUI

NON

Le Burundi n'a pas encore passé le contrôle de qualité des données.

Il figure parmi les pays qui doivent le faire cette année. Suite à l'insécurité qui a prévalu dans la Capitale au mois de juillet et qui persiste dans les provinces, l'équipe d'auditeurs externes a reculé la mission. Nous attendons qu'un nouveau programme soit fixé et qu'il nous soit communiqué.

→ Si oui, veuillez annexer le plan et faire rapport sur l'état de sa mise en œuvre.

Veillez annexer le compte rendu de la réunion du CCI où le plan d'action pour le COD a été examiné et approuvé.

→ Veillez lister les études réalisées en rapport avec le PEV au cours de l'année écoulée (par exemple, enquêtes de couverture, évaluation de la chaîne de froid, revue du PEV).

Enquête nationale sur la couverture vaccinale de la campagne rougeole de juin 2002 et de la vaccination de routine pour tous les antigènes.

RESULTATS : - Campagne nationale contre la Rougeole en Juin 2002 : Couverture vaccinale est 90,11%

- Vaccination de routine : BCG : 95,6 ; DTC3 :68,8% ; Polio3 :60% ; Rougeole : 75,6% (Source : ENCV 2002)

BCG : 113% ; DTC3 :94,5% ; Polio3 :89,2% ; Rougeole : 66,7% (Source : Rapport PEV 2002)

1.2 Soutien de GAVI/Fonds mondial pour les Vaccins au titre des vaccins nouveaux et sous-utilisés

1.2.1 Réception de vaccins nouveaux et sous-utilisés pendant l'année civile écoulée.

→ Veuillez faire rapport sur la réception des vaccins fournis par GAVI/Fonds pour les Vaccins, y compris les problèmes éventuels.

Au cours de l'année 2002, aucun vaccin nouveau et sous- utilisé n'a été reçu.

Le BURUNDI était parmi les pays qui devaient introduire le pentavalent en 2003. Cette option n'a pas été réalisée à cause des problèmes liés à la disponibilité de vaccins chez les fournisseurs. Une reprogrammation a été faite après la mission de GAVI-UNICEF au Burundi en Janvier 2003. Les consultations ont abouti à l'introduction du DTC-Hib liquide et Hépatite B liquide en 2 injections au mois de Janvier 2004. Le pentavalent prendra le relais en Janvier 2005.

1.2.2 Principales activités.

→ Veuillez décrire les principales activités qui ont été ou seront entreprises en matière d'introduction, de mise en œuvre, de renforcement des services, etc. et faire rapport sur les problèmes qui se sont posés.

A. Activités réalisées

- 1. Journée d'information sur le GAVI et les nouveaux vaccins (Avril 2002).*
- 2. Atelier sur les nouveaux vaccins avec la collaboration de la firme pharmaceutique Glaxo Smith Kline (Septembre 2002).*
- 3. Formation des Techniciens provinciaux de promotion de la Santé pour la Mobilisation Sociale (Août 2002).*
- 4. Formation des titulaires des centres de Santé sur le Management du PEV et l'introduction des nouveaux vaccin (Mai-Juin 2003).*

B. Activités envisagées.

- *Formation des Techniciens communaux de promotion de la Santé par la mobilisation sociale.*
- *Formation des agents de santé communautaires (niveau périphérique) par la mobilisation.*
- *Introduction du système de récupération des abandons par le système d'échéancier.*

1.2.3 Utilisation du soutien financier (100 000 USD) de GAVI/Fonds mondial pour les Vaccins au titre de l'introduction du nouveau vaccin

➔ *Veillez faire rapport sur la portion utilisée des 100 000 USD, les activités entreprises, et les problèmes qui se sont posés, par exemple une mise à disposition tardive des fonds pour la réalisation du programme.*

- Atelier média sur les nouveaux vaccins	: 789 \$
- Journée de réflexion sur le GAVI et les nouveaux vaccins.	: 5 325 \$
- Formation des Techniciens provinciaux de promotion de Santé	: 9 406 \$
- Formation des Titulaires des centres de Santé	: 74 108 \$
- Commission de paiement bancaire	: 41 \$

N.B. : Nous n'avons pas rencontré des problèmes à ce niveau.

Activités à envisager

- Formation des Techniciens communaux de promotion de la santé : 10 331 \$ à réaliser avant 2004
- Formation des agents de santé communautaires (niveau périphérique) par la mobilisation (**fonds à chercher**)
- Introduction du système de récupération des abandons par le système d'échéancier (**fonds à chercher**)

1.3 Sécurité des injections

1.3.1 Réception du soutien au titre de la sécurité des injections

➔ *Veillez faire rapport sur la réception du soutien fourni par GAVI/FV au titre de la sécurité des injections, y compris les problèmes qui se sont posés.*

Le Burundi a reçu des seringues autobloquantes (1720800 pièces), des seringues pour BCG(268500 pièces) et des boîtes de sécurité (23000 pièces) au titre de la sécurité des injections. La politique de la sécurité des injections a débuté en 1999. Le problème qu'on éprouve actuellement est que les incinérateurs qui existent actuellement ne sont pas performants car ils ne peuvent pas détruire les aiguilles. Il est nécessaire de trouver un autre type capable de le faire et des fonds suffisants pour la construction.

Dans les prévisions, l'incinérateur type Montfort a été proposé mais nous nous sommes heurtés au problème de budget.

Situation du plan de transition à des injections sûres et une gestion sans risque des déchets pointus et tranchants

→ Veuillez faire rapport sur les progrès accomplis, sur la base des indicateurs choisis par votre pays dans la demande de soutien à GAVI/FV.

Indicateurs	Objectifs	Réalisations	Contraintes	Objectifs actualisés
<i>Nombre de formations sanitaires utilisant les seringues autobloquantes (SAB) et les boîtes de sécurité (.S B.)</i>	<i>S'assurer que toutes les pratiques d'injection seront sans danger en 2005.</i>	<i>Tous les centres de santé qui vaccinent utilisent les SAB et les BS.</i>		
<i>Nombre de formations sanitaires ayant un incinérateur ou autre moyen de détruire les déchets.</i>	<i>S'assurer que tout le matériel usagé est détruit.</i>	<i>Le matériel usagé est détruit progressivement dans les centres de santé.</i>	<i>Manque d'incinérateurs performants pour détruire les aiguilles.</i>	<i>Doter les formations sanitaires d'un incinérateur performant.</i>
<i>Nombre de seringues autobloquantes et boîtes de sécurité reçues.</i>	<i>Assurer l'approvisionnement en Seringues autobloquantes et boîtes de sécurité.</i>	<i>L'approvisionnement en matériel d'injection est régulièrement assuré.</i>		<i>Assurer un approvisionnement trimestriel dans les provinces sanitaires.</i>

1.3.3 Déclaration sur l'utilisation du soutien de GAVI/Fonds mondial pour les vaccins au titre du soutien à la sécurité des injections (s'il a été reçu sous la forme d'une contribution en espèces)

→ L'an dernier, les principaux secteurs d'activité suivants ont été financés (préciser le montant) par le soutien de GAVI/Fonds mondial pour les Vaccins au titre de la sécurité des injections :

Seringues autobloquantes	: 90.124 \$
Boîtes de sécurité	: 13.394 \$
Seringues BCG	: 19.788 \$

2. Viabilité financière

- Rapport initial : Décrire brièvement le calendrier et les mesures prises pour améliorer la viabilité financière et élaborer un plan de viabilité financière.
- Premier rapport annuel : Présenter les progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures prises pour améliorer la viabilité financière et joindre le calendrier actualisé.
Soumettre le plan de viabilité financière dans les délais fixés et décrire l'assistance nécessaire au titre de la planification de la viabilité financière.
- Deuxième rapport annuel de situation : Annexer le plan d'action pour la viabilité financière et décrire les progrès accomplis.
Décrire les indicateurs utilisés pour assurer le suivi du plan de viabilité financière et préciser les valeurs de base et actuelles de chaque indicateur.
- Rapports subséquents : Résumer les progrès accomplis au regard du plan d'action; inclure les succès, les difficultés et les réponses aux défis rencontrés.
Décrire les actions prévues et le calendrier de réalisation; préciser le nom des responsables pour l'année considérée.
Préciser les valeurs actuelles des indicateurs utilisés pour suivre les progrès accomplis en vue de la viabilité financière; expliquer les raisons expliquant l'évolution de ces indicateurs par rapport aux valeurs de l'année de base et des années antérieures.
Actualiser les estimations relatives au financement et aux coûts du programme avec une attention particulière pour l'année précédente, l'année en cours et les trois prochaines années.
Pour l'année antérieure et l'année en cours, il est demandé de fournir une mise à jour des estimations de financement qui ont été fournies dans les tableaux accompagnant le plan de viabilité financière en y incluant les données sur les fonds effectivement reçus à ce jour. Pour les 3 prochaines années, fournir toute modification attendue dans les projections de coût et de financement. Toutes les mises à jour devraient être faites en utilisant les tableaux standards utilisés pour le développement du plan de viabilité financière. (la dernière version est disponible sur le site internet : <http://www.gaviftf.org> sous la rubrique ' directives pour les plans de viabilité financière'
Décrire l'assistance attendue des partenaires aux échelons local, régional et/ou mondial.

- Sensibilisation des intervenants sur le soutien à la vaccination.
- Sensibilisation du Gouvernement sur l'objectif de GAVI et l'augmentation de la contribution à la vaccination.
- Assurer le plaidoyer auprès des autres partenaires pour qu'ils puissent soutenir la vaccination notamment dans son volet logistique.
- Le plan de viabilité financière est en cours d'élaboration. Il sera soumis aux Secrétariat de GAVI avant le 30 Novembre 2003. Actuellement l'équipe est occupée à élaborer la quatrième section : les projections des coûts du programme.

3. Demande de vaccins nouveaux et sous-utilisés pour l'année... (indiquer année à venir)

La section 3 concerne la demande de vaccins nouveaux et sous-utilisés et de soutien au titre de la sécurité des injections pour l'année à venir.

3.1. Objectifs actualisés en matière de vaccination

→ Confirmez/actualisez les données de base (= nourrissons survivants, objectifs pour le DTC3, nouveaux objectifs en matière de vaccination) approuvées après examen de la proposition de pays : Tableau 4 révisé de la demande approuvée.

Une demande actualisée pour les nouveaux vaccins et vaccins sous utilisés a été envoyée à GAVI et à l'UNICEF. La demande a été acceptée et le 1^{er} lot de vaccin est prévu pour novembre 2003.

Les chiffres pour le DTC3 doivent correspondre à ceux qui sont donnés dans les Formulaires de rapport commun OMS/UNICEF. Tout changement et/ou écart **DOIT** être justifié dans l'encadré prévu à cet effet (page 12). Les objectifs pour les années à venir **DOIVENT** être précisés.

Tableau 2 : Données de base et objectifs annuels

Nombre de	Données de base et objectifs							
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
DÉNOMINATEURS								
Naissances	303889	312702	321770	331101	340703	350584	360751	371213
Décès de nourrissons (< à 1an)	39242	40339	41508	42772	43951	45225	46537	47886
Nourrissons survivants	264647	272363	280262	288329	296752	305359	314214	323327
Nourrissons ayant reçu trois doses de DTC*								
Nourrissons ayant reçu trois doses de DTC : chiffre donné dans le Formulaire de rapport commun OMS/UNICEF	179785	163418	132577					
NOUVEAUX VACCINS						Pentavalent DTC – Hep B-Hib		
Nourrissons vaccinés avec _____ * (une ligne par vaccin)	-	-	-	<u>DTC-Hib</u> <u>Hep B</u>	<u>222564</u> <u>222564</u>	244 .256	267.081	290.993
Taux de perte de ** (nouveau vaccin)	-	-	-		25%	5%	5%	5%
SÉCURITÉ DES INJECTIONS								
Femmes enceintes vaccinées avec le TT	151337	187621	209151	231771	255528	280467	288601	296970
Nourrissons vaccinés avec le BCG	192901	234526	294018	126024	306633	315525	324676	334091
Nourrissons vaccinés contre la rougeole	159557	177036	173389	133096	237402	259555	282793	282793

Source : EPISTAT

* Indiquer le nombre exact des enfants vaccinés au cours des années passées et les objectifs actualisés.

** Indiquer le taux de perte exact enregistré au cours des années passées.

Pour l'année 2003, les chiffres correspondent aux enfants vaccinés en 6 mois pour les autres années qui suivent. Ce sont les objectifs fixés.

→ Veuillez justifier dans l'encadré ci-dessous les changements dans les données de base, les objectifs, les taux de perte, le conditionnement des vaccins, etc., par rapport au plan approuvé et aux chiffres indiqués dans le Formulaire de rapport commun OMS/UNICEF.

- Les changements sont dus à la nouvelle option prise au mois de Janvier d'introduire le DTC-Hib liquide et l'Hépatite B liquide monovalent en deux injections suite à une mission de l'UNICEF –GAVI qui a été effectuée au pays pour expliquer les difficultés rencontrées par le service d'approvisionnement de l'UNICEF.

De plus l'objectif pourrait être modifié à cause du taux de couverture vaccinale atteint en 2002 (94%) grâce aux activités de rattrapage que nous avons effectué au 4^{ème} trimestre. L'objectif actuel est de maintenir ce taux de couverture à plus de 90%. Cette situation pourrait donc entraîner de modification au cours des années à venir.

3.2 Demande confirmée/révisée de nouveau vaccin (à communiquer à la Division des approvisionnements de l'UNICEF) **pour l'année 2004**
(indiquer l'année à venir)

→ Indiquez que la Division des approvisionnements de l'UNICEF a garanti la disponibilité du nouveau volume de fournitures demandé.

La demande révisée a été transmise à GAVI et UNICEF au mois de Mars 2002. Cette demande a été confirmée. Nous attendons le premier tour des vaccins au mois de Novembre pour démarrer avec le début de l'année 2004. Le deuxième tour a été prévu au moins de Mai 2004.

Tableau 3 : Nombre estimé de doses de vaccin 2004 (pour un seul conditionnement) – (Veuillez établir un tableau par conditionnement demandé à GAVI/au Fonds)

		Formule	Pour l'année 2004
A	Nombre d'enfants devant recevoir le nouveau vaccin		222564
B	Pourcentage de vaccins demandés au Fonds mondial pour les Vaccins, compte tenu du Plan de viabilité financière	%	100%
C	Nombre de doses par enfant		3
D	Nombre de doses	$A \times B / 100 \times C$	667692
E	Coefficient de perte estimé	(voir liste tableau 3)	1,33
F	Nombre de doses (y compris pertes)	$A \times C \times E \times B / 100$	701078
G	Stock régulateur de vaccins	$F \times 0,25$	175269
H	Stock anticipé de vaccins au début de l'année		0
I	Total doses de vaccins demandés	$F + G - H$	876347
J	Nombre de doses par flacon		10
K	Nombre de seringues autobloquantes (+ 10% pertes)	$(D + G - H) \times 1,11$	1169608
L	Seringues pour reconstitution (+ 10% pertes)	$I / J \times 1,11$	0
M	Total boîtes de sécurité (+ 10% des besoins)	$(K + L) / 100 \times 1,11$	12892

→DTC-Hib

Remarques

- **Échelonnement:** Veuillez ajuster les estimations du nombre des enfants devant recevoir le nouveau vaccin si une introduction échelonnée est envisagée. Si les objectifs pour le hep B3 et le Hib3 diffèrent de ceux du DTC3, donnez-en les raisons.
- **Pertes de vaccins:** Le pays visera un taux maximum de 25% pour la première année et adoptera un plan pour une réduction progressive à 15% d'ici à la troisième année. Aucune limite maximale n'a été fixée pour le vaccin contre la fièvre jaune en flacons multidoses.
- **Stock régulateur:** Le stock régulateur pour les vaccins et les seringues autobloquantes est fixé à 25%. Il est ajouté au premier stock de doses requises pour introduire la vaccination dans une zone géographique donnée. Inscrire zéro pour les autres années. En cas d'introduction échelonnée, le stock régulateur étant étalé sur plusieurs années, la formule est la suivante : [F – nombre de doses (pertes comprises) reçues l'année précédente] * 0,25.
- **Stock anticipé de vaccins au début de l'année....** Il est calculé en déduisant le stock régulateur reçu les années précédentes du nombre des vaccins en stock.
- **Seringues autobloquantes:** Un facteur de pertes de 1,11 est appliqué au nombre total de vaccins demandés au Fonds, à l'exclusion des pertes de vaccins.
- **Seringues pour reconstitution:** seulement pour les vaccins lyophilisés. Inscrire zéro pour les autres vaccins.
- **Boîtes de sécurité:** Un coefficient multiplicateur de 1,11 est appliqué pour tenir compte des régions où une boîte sera utilisée pour moins de 100 seringues.

Tableau 4 : Nombre estimé de doses de vaccin 2004 (pour un seul conditionnement) – (Veuillez établir un tableau par conditionnement demandé à GAVI/au Fonds)

		Formule	Pour l'année 2004
A	Nombre d'enfants devant recevoir le nouveau vaccin		222564
B	Pourcentage de vaccins demandés au Fonds mondial pour les Vaccins, compte tenu du Plan de viabilité financière	%	100%
C	Nombre de doses par enfant		3
D	Nombre de doses	$A \times B / 100 \times C$	667692
E	Coefficient de perte estimé	(voir liste tableau 3)	1,33
F	Nombre de doses (y compris pertes)	$A \times C \times E \times B / 100$	701078
G	Stock régulateur de vaccins	$F \times 0,25$	175269
H	Stock anticipé de vaccins au début de l'année		0
I	Total doses de vaccins demandés	$F + G - H$	876347
J	Nombre de doses par flacon		10
K	Nombre de seringues autobloquantes (+ 10% pertes)	$(D + G - H) \times 1,11$	1169608
L	Seringues pour reconstitution (+ 10% pertes)	$I / J \times 1,11$	0
M	Total boîtes de sécurité (+ 10% des besoins)	$(K + L) / 100 \times 1,11$	12892

→ Hep B

Remarques

- **Échelonnement:** Veuillez ajuster les estimations du nombre des enfants devant recevoir le nouveau vaccin si une introduction échelonnée est envisagée. Si les objectifs pour le hep B3 et le Hib3 diffèrent de ceux du DTC3, donnez-en les raisons.
- **Pertes de vaccins:** Le pays visera un taux maximum de 25% pour la première année et adoptera un plan pour une réduction progressive à 15% d'ici à la troisième année. Aucune limite maximale n'a été fixée pour le vaccin contre la fièvre jaune en flacons multidoses.
- **Stock régulateur:** Le stock régulateur pour les vaccins et les seringues autobloquantes est fixé à 25%. Il est ajouté au premier stock de doses requises pour introduire la vaccination dans une zone géographique donnée. Inscrire zéro pour les autres années. En cas d'introduction échelonnée, le stock régulateur étant étalé sur plusieurs années, la formule est la suivante : [F – nombre de doses (pertes comprises) reçues l'année précédente] * 0,25.
- **Stock anticipé de vaccins au début de l'année...:** Il est calculé en déduisant le stock régulateur reçu les années précédentes du nombre des vaccins en stock.
- **Seringues autobloquantes:** Un facteur de pertes de 1,11 est appliqué au nombre total de vaccins demandés au Fonds, à l'exclusion des pertes de vaccins.
- **Seringues pour reconstitution:** seulement pour les vaccins lyophilisés. Inscrire zéro pour les autres vaccins.
- **Boîtes de sécurité:** Un coefficient multiplicateur de 1,11 est appliqué pour tenir compte des régions où une boîte sera utilisée pour moins de 100 seringues.

Tableau 5 : Taux et coefficients de perte

Taux de perte de vaccins	5%	10%	15%	20%	25%	30%	35%	40%	45%	50%	55%	60%
Coefficients équivalents	1,05	1,11	1,18	1,25	1,33	1,43	1,54	1,67	1,82	2,00	2,22	2,50

*Veuillez indiquer le même chiffre que dans le tableau 1.

3.3 Demande confirmée/révisée de soutien au titre de la sécurité des injections pour l'année 2004 *indiquer l'année à venir*

Tableau 4.1 : Fournitures estimées pour la sécurité de la vaccination pour les deux prochaines années avec (Utiliser un tableau par vaccin) : BCG

		Formule	Pour l'année 2004	Pour l'année 2005
A	Nombre d'enfants devant être vaccinés contre... (pour le TT: nombre de femmes enceintes)¹	#	306633	315525
B	Nombre de doses par enfant (pour le TT: par femme)	#	1	1
C	Nombre de doses de	A x B	306633	315525
D	Seringues autobloquantes (+10% pertes)	C x 1,11	340437	350316
E	Stock régulateur de seringues autobloquantes²	D x 0,25	0	0
F	Total seringues autobloquantes	D + E	340500	350400
G	Nombre de doses par flacon	#	20	20
H	Coefficient de perte de vaccins³	2 ou 1,6	2	2
I	Nombre de seringues pour reconstitution⁴ (+10% pertes)	$C \times H \times 1,11 / G$	17022	17516
J	Nombre de boîtes de sécurité (+10% besoins)	$(F + I) \times 1,11 / 100$	3970	4090

¹ GAVI financera l'achat de seringues autobloquantes pour l'administration de 2 doses de TT aux femmes enceintes. Si la politique de vaccination englobe toutes les femmes en âge de procréer, GAVI/le FV fourniront un maximum de 2 doses pour les femmes enceintes (total des naissances).

² Le stock régulateur pour les vaccins et les seringues autobloquantes est fixé à 25%. Il est ajouté au premier stock de doses requises pour introduire la vaccination dans une zone géographique donnée. Inscrivez zéro pour les autres années.

³ Un coefficient standard de perte sera utilisé pour calculer le nombre des seringues pour reconstitution. Il sera de 2 pour le BCG, de 1,6 pour la rougeole et la fièvre jaune.

⁴ Seulement pour les vaccins lyophilisés. Inscrivez zéro pour les autres vaccins.

Tableau 4.2 : Fournitures estimées pour la sécurité de la vaccination pour les deux prochaines années avec (Utiliser un tableau par vaccin) : DTC

		Formule	Pour l'année 2004	Pour l'année 2005
A	Nombre d'enfants devant être vaccinés contre... (pour le TT: nombre de femmes enceintes)⁵	#		
B	Nombre de doses par enfant (pour le TT: par femme)	#		
C	Nombre de doses de	A x B		
D	Seringues autobloquantes (+10% pertes)	C x 1,11		
E	Stock régulateur de seringues autobloquantes⁶	D x 0,25		
F	Total seringues autobloquantes	D + E		
G	Nombre de doses par flacon	#		
H	Coefficient de perte de vaccins⁷	2 ou 1,6		
I	Nombre de seringues pour reconstitution⁸ (+10% pertes)	$C \times H \times 1,11 / G$		
J	Nombre de boîtes de sécurité (+10% besoins)	$(F + I) \times 1,11 / 100$		

Le DTC ne sera pas fourni seul en 2004. Il sera accompagné de Hib. C'est pourquoi les fournitures ne sont pas reprises ici.

⁵ GAVI financera l'achat de seringues autobloquantes pour l'administration de 2 doses de TT aux femmes enceintes. Si la politique de vaccination englobe toutes les femmes en âge de procréer, GAVI/le FV fourniront un maximum de 2 doses pour les femmes enceintes (total des naissances).

⁶ Le stock régulateur pour les vaccins et les seringues autobloquantes est fixé à 25%. Il est ajouté au premier stock de doses requises pour introduire la vaccination dans une zone géographique donnée. Inscrivez zéro pour les autres années.

⁷ Un coefficient standard de perte sera utilisé pour calculer le nombre des seringues pour reconstitution. Il sera de 2 pour le BCG, de 1,6 pour la rougeole et la fièvre jaune.

⁸ Seulement pour les vaccins lyophilisés. Inscrivez zéro pour les autres vaccins.

Tableau 4.3 : Fournitures estimées pour la sécurité de la vaccination pour les deux prochaines années avec (Utiliser un tableau par vaccin) : TT ou VAT

		Formule	Pour l'année 2004	Pour l'année 2005
A	Nombre d'enfants devant être vaccinés contre... (pour le TT: nombre de femmes enceintes)⁹	#	255528	280467
B	Nombre de doses par enfant (pour le TT: par femme)	#	2	2
C	Nombre de doses de	A x B	5111100	561000
D	Seringues autobloquantes (+10% pertes)	C x 1,11	567321	622710
E	Stock régulateur de seringues autobloquantes¹⁰	D x 0,25	0	0
F	Total seringues autobloquantes	D + E	567321	622710
G	Nombre de doses par flacon	#	10	10
H	Coefficient de perte de vaccins¹¹	2 ou 1,6	1,33	1,33
I	Nombre de seringues pour reconstitution¹² (+10% pertes)	C x H x 1,11 / G	56732	62271
J	Nombre de boîtes de sécurité (+10% besoins)	(F + I) x 1,11 / 100	6930	7610

⁹ GAVI financera l'achat de seringues autobloquantes pour l'administration de 2 doses de TT aux femmes enceintes. Si la politique de vaccination englobe toutes les femmes en âge de procréer, GAVI/le FV fourniront un maximum de 2 doses pour les femmes enceintes (total des naissances).

¹⁰ Le stock régulateur pour les vaccins et les seringues autobloquantes est fixé à 25%. Il est ajouté au premier stock de doses requises pour introduire la vaccination dans une zone géographique donnée. Inscrive zéro pour les autres années.

¹¹ Un coefficient standard de perte sera utilisé pour calculer le nombre des seringues pour reconstitution. Il sera de 2 pour le BCG, de 1,6 pour la rougeole et la fièvre jaune.

¹² Seulement pour les vaccins lyophilisés. Inscrive zéro pour les autres vaccins.

Tableau 4.4 : Fournitures estimées pour la sécurité de la vaccination pour les deux prochaines années avec (Utiliser un tableau par vaccin) : Rougeole ou VAR →

		Formule	Pour l'année 2004	Pour l'année 2005
A	Nombre d'enfants devant être vaccinés contre... (pour le TT: nombre de femmes enceintes)¹³	#	237402	259555
B	Nombre de doses par enfant (pour le TT: par femme)	#	1	1
C	Nombre de doses de	A x B	237500	259600
D	Seringues autobloquantes (+10% pertes)	C x 1,11	263625	288156
E	Stock régulateur de seringues autobloquantes¹⁴	D x 0,25	0	0
F	Total seringues autobloquantes	D + E	263625	288156
G	Nombre de doses par flacon	#	10	10
H	Coefficient de perte de vaccins¹⁵	2 ou 1,6	1,33	1,33
I	Nombre de seringues pour reconstitution¹⁶ (+10% pertes)	$C \times H \times 1,11 / G$	26363	28816
J	Nombre de boîtes de sécurité (+10% besoins)	$(F + I) \times 1,11 / 100$	3220	3520

¹³ GAVI financera l'achat de seringues autobloquantes pour l'administration de 2 doses de TT aux femmes enceintes. Si la politique de vaccination englobe toutes les femmes en âge de procréer, GAVI/le FV fourniront un maximum de 2 doses pour les femmes enceintes (total des naissances).

¹⁴ Le stock régulateur pour les vaccins et les seringues autobloquantes est fixé à 25%. Il est ajouté au premier stock de doses requises pour introduire la vaccination dans une zone géographique donnée. Inscire zéro pour les autres années.

¹⁵ Un coefficient standard de perte sera utilisé pour calculer le nombre des seringues pour reconstitution. Il sera de 2 pour le BCG, de 1,6 pour la rougeole et la fièvre jaune.

¹⁶ Seulement pour les vaccins lyophilisés. Inscire zéro pour les autres vaccins.

Tableau 5: Résumé du total des fournitures pour la sécurité des injections – BCG, DTC, TT et rougeole pour les deux prochaines années.					
ARTICLE		Pour l'année 2004...	Pour l'année 2005...	Justification des changements par rapport à la demande approuvée:	
Total seringues autobloquantes	BCG	340500	350400	Pas de changement par rapport à la demande	
	Autres vaccins	830946	910866		
Total seringues pour reconstitution		43385	46332		
Total boîtes de sécurité		14120	15220		

→ Si la quantité indiquée ici diffère de celle qui est précisée dans la lettre d'approbation de GAVI, veuillez en expliquer les raisons.

Les quantités diffèrent de celles qui étaient contenues dans la lettre d'approbation de GAVI parce qu'il y a eu changement d'introduction de nouveaux vaccins et vaccins sous-utilisés. En 2004, les vaccins introduits sont le DTC-Hib et l'Hep B monovalent en 2 injections alors que la demande était faite pour le Pentavalent.

4. Rapport sur les progrès accomplis depuis le dernier Rapport de situation, sur la base des indicateurs choisis par votre pays dans la demande de soutien à GAVI/FV

Indicateurs	Objectifs	Réalisations	Contraintes	Objectifs actualisés
Nombre de dose commandées	Introduire le Pentavalent en 2003	-	Difficulté d'approvisionnement et de disponibilité au niveau du fournisseur	Introduire le DTC –Hib et Hépatite B en 2 injections en 2004. Introduire le Pentavalent en 2005.

5. Points à vérifier

Vérification du formulaire complété :

Point :	Réalisé	Commentaires
Date de soumission	30 Septembre 2003	
Période considérée (année civile précédente)	2002	
Tableau 1 complété	O.K.	
Rapport sur le CQD	-	Pas encore réalisé
Rapport sur l'utilisation des 100 000 USD	O.K.	
Rapport sur la sécurité des injections	O.K.	
Rapport sur le PVF (progrès réalisés par rapport aux indicateurs PVF du pays)	-	En cours de réalisation
Tableau 2 complété	O.K.	
Demande de vaccin nouveau complétée	O.K.	
Demande révisée de soutien au titre de la sécurité des injections (le cas échéant)	O.K.	
Comptes rendus du CCI annexés au rapport	O.K.	
Signatures du Gouvernement	OK	
Approbation par le CCI	OK	

6. Commentaires

→ Commentaires du CCI:

- Les membres du CCIA ont adopté le document
- Concernant les formations, certains prestataires ont été formés en 2003 alors que l'introduction des nouveaux vaccins est prévue pour 2004. Cette période est longue par rapport à l'activité. Qu'est ce qui est prévu pour que tous les prestataires soient au même niveau lors du lancement d'utilisation des nouveaux vaccins ? Il faudrait que le programme organise d'autres formations pour harmoniser les connaissances sur ces nouveaux vaccins avant leur introduction.
- Etant donné que les incinérateurs qui existent ne sont pas performants (ne détruisent pas les aiguilles) alors que le programme va recevoir d'importantes quantités de seringues autobloquantes et de dilution qu'il faudra détruire pour la sécurité de la population, le Ministère devrait approcher tous les partenaires qui peuvent aider dans la construction des incinérateurs performants. A cet effet la Coopération Belge pourrait intervenir dans l'étude et l'installation des incinérateurs de Montfort.
- Le CCIA recommande aussi que le document soit revu par le comité technique surtout en ce qui concerne les chiffres pour que la cohérence avec les objectifs reste.

Signatures

Pour le Gouvernement de : **La République du BURUNDI**

Signature :

Nom et Prénom : **Dr KAMANA Jean**

Fonction : **Ministre de la Santé Publique**

Date : ...Le 26 septembre 2003.....

Signature :

Nom et Prénom : **Mr GAHUNGU Athanase**

Fonction : **Ministre des Finances.**

Date :Le 26 septembre 2003.....

Les soussignés, membres du Comité de coordination interagences, approuvent ce rapport. Les signatures avalisant ce document ne constituent en rien un engagement financier (ou juridique) de la part de l'institution ou de l'individu partenaire.

La responsabilité financière fait partie intégrante du suivi des rapports de résultats par pays assuré par GAVI/le Fonds pour les Vaccins. Elle se fonde sur les exigences habituelles du gouvernement en matière de vérification, telles qu'elles sont énoncées dans le formulaire bancaire. Les membres du CCI confirment que les fonds reçus ont été vérifiés et comptabilisés conformément aux exigences habituelles du gouvernement ou du partenaire.

Agence/Organisation	Nom/Fonction	Date	Signature	Agence/Organisation	Nom/Fonction	Date	Signature